

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 06 Mars 2018 à 20 heures 30

Présents : PELLERIN Laurent, BOTERF Isabelle, GERAUD Sandrine, RAFFAILLAC Georgette, LEYMARIE Robert, FLOIRAT Bernadette, GARCIA Emmanuel et PICHON Yvon

Absents excusés : Daniel LACOMBE, Arnaud BIGEAT et Cyril DELGOULET

Procurations : Arnaud BIGEAT à Yvon PICHON et Cyril DELGOULET à Robert LEYMARIE.

Ouverture de séance à 20H30

- 1- Désignation du secrétaire de séance.
Isabelle BOTERF.
- 2- Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 05.12.2017 et signature des délibérations.
- 3- Compte de gestion 2017 et Compte Administratif 2017

Compte de gestion et compte administratif de la commune, exercice 2017.

Fonctionnement :

Dépenses	195045.70€
Recettes	408550.18€
Excédent	213504.48€

Investissement:

Dépenses	190 115.75€
Recettes	217 702.11€
Excédent	27 586.36€

Reste à réaliser sur les travaux d'effacement du bourg pour 50 000€.

Excédent	27 586.36€
RAR D 2017	50 000€
Besoin de financement	-22 413.64€

Excédent net de Fonctionnement : + **191.090,84€**

Délibération prise par le conseil municipal.

Compte de gestion et Compte Administratif de l'assainissement collectif, exercice 2017

Fonctionnement :

Dépenses	18080.69€
Recettes	29001.15€
Excédent	10920.46€

Investissement:

Dépenses	13419.45€
Recettes	25766.18€
Excédent	12346.73€

Excédent total des deux sections de : + **23267.19€**

Délibération prise par le conseil municipal.

- 4- Délibération clôture du budget assainissement

Suite au transfert à la communauté de communes de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2018, le conseil municipal décide de clôturer le budget assainissement et précise que les excédents de fonctionnement et d'investissement seront repris au budget de la commune en 2018 lors de l'affectation des résultats.

Délibération prise par le conseil municipal.

5- Délibération convention entretien antiparasitaire avec Mr REYNIER 5D24.

Le conseil municipal décide de signer la convention entretien antiparasitaire pour l'année 2018 avec Mr REYNIER 5D4.

Délibération prise par le conseil municipal.

6- Délibération terrain ZAES les broussilloux CCTTH

La communauté de communes a décidé d'acheter les terrains de la ZAES des broussilloux, le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision.

Délibération prise par le conseil municipal.

7- Délibération convention médecine du travail avec le CDG 24

Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer la convention proposée par le CDG 24 pour la médecine du travail de 2018 à 2020.

Délibération prise par le conseil municipal.

8- Délibération travaux génie civil la sudrie.

Le conseil municipal valide les travaux de génie civil pour l'effacement des réseaux télécom à la sudrie pour une somme de 5694€ HT par le SDE 24.

Délibération prise par le conseil municipal.

9- Délibération pour la participation de la commune aux frais de scolarisation des enfants à l'école de CUBLAC

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention pour les frais scolaires des enfants qui fréquentent l'école de cublac pour l'année 2017.2018. Le coût s'élève à 118€ par enfant et par an.

Délibération prise par le conseil municipal.

10- Délibération rapport d'observations définitives CCTTH pour les exercices 2014 et suivants

Monsieur le Maire donne lecture des recommandations par la chambre régionale des comptes à améliorer.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport par délibération.

11- Questions diverses.

⇒ Fête à Villac les 21 et 22 Juillet 2018.

Séance levée à 21H30